

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 8 juillet à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire, Daniel MATHIEU, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2024.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseiller(e)s municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU, Nathalie VARIGNIER, Joël GROBAS, Dominique BESSON, Pascale AGATY, Sophie DUMAS, Sandrine PERRIN, Jean -Pierre MONTJOUVENT, Lionel TALON, Monique PALLET.

Nombre de votants en début de séance : 10

Mme Sandrine PERRIN est nommée secrétaire de séance.

=====

Le Maire et les membres du Conseil Municipal rendent hommage à Patrick.

Lors du dernier conseil municipal, Patrick avait fait le point sur le fleurissement, pour lequel il s'était investi les jours précédents, avec l'achat et la confection des bacs et des jardinières qui fleurissent notre commune cette année.

Une minute de silence est observée, une cérémonie républicaine aura lieu le vendredi 19 juillet à 18h00.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Le procès verbal du 4 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2) POINT SUR LE CONSEIL D'ECOLE

La réunion s'est déroulée le 11 juin à Aranc, elle a porté principalement sur les effectifs et la répartition entre les deux écoles à la rentrée de septembre 2024 :

Aranc

Petite section	2
Moyenne section	3
Grande section	4
CP	4
TOTAL	13

Evosges

CE1	6
CE2	4
CM1	3
CM2	4
TOTAL	17

Total RPI 30 élèves (en 2023 : 31 élèves), 4 départs au collège

Concernant les activités, différents projets ont été réalisés : visite des grottes de Cerdon, Festival Nature, participation au prix des Incorruptibles.

Les classes de CP au CM2 ont réalisé une activité piscine de mars à juin.

La classe d'Aranc a également fait une activité jardinage, et l'école en forêt.

La classe d'Evosges : le basket école, et des sorties cinéma

Lors de la réunion, le choc des savoirs a été évoqué, qui prévoit : évaluation nationale de tous les niveaux, redoublement, obligation de participer aux dispositifs de soutien hors temps scolaire en cas de difficultés de l'élève.

Les parents d'élèves ont remercié le SIVU pour l'ouverture de la garderie à partir de 7h15.

3) POINT SUR LA REUNION DU SIVU SCOLAIRE

Le SIVU a remis à jour son règlement.

Le tarif des repas passe de 4.80 € à 4.90 €, la société de prestation ayant augmenté ses tarifs.

Le SIVU a mis en avant que les postes d'Atsem étaient limités, en cas d'arrêt d'une atsem, le service de garderie ne pourra pas être assuré.

En cas de grève, l'accueil des élèves se fera uniquement à Aranc (il est rappelé qu'il n'est pas possible de garder un enfant seul).

Suite au départ de Sophie Lajara, le poste sera tenu par Agnès Givaudan.

A la rentrée, la garderie débutera à 7h15 mais le SIVU se réserve la possibilité de revenir sur cette décision en fonction de la fréquentation, un courrier d'information sera adressé aux parents. Sur 10 familles ayant demandé l'ouverture de la garderie à 7h15, seules 3 familles utilisent régulièrement ce service.

Il a été décidé d'augmenter le temps de travail d'Agnès Givaudan à 26h/semaine annualisé afin d'éviter les heures complémentaires.

Le SIVU a accepté une dérogation pour une famille d'Hauteville souhaitant scolariser son enfant à Aranc, les frais de scolarité ne seront pas facturés à la famille, cela permet de maintenir les effectifs des classes.

Une famille souhaite apporter les repas pour des raisons médicales, cependant à ce jour, aucun PAI n'a été établi.

4) PRESENTATION DE LA BOX MEDICALE

La Box médicale est une cabine de téléconsultation.

La société met à disposition une cabine dans un local fixe, les rendez vous sont pris en ligne, possibilité de consulter un médecin généraliste ou spécialiste en téléconsultation. Les locaux sont équipés d'imprimante afin d'imprimer les ordonnances.

Achat : 59 000 euros possibilité de subvention à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal décide d'approfondir le sujet et va convier les communes avoisinantes pour évoquer un achat en commun.

5) POINT SUR LE SPECTACLE CULTURE DE FIN D'ANNEE

Point sur le spectacle du mois de mars

Sophie en charge de la commission culture demande s'il est possible de réduire les délais de paiement des factures des intervenants, ceux-ci ont parfois dû relancer pour être payés.

Le Maire explique que cela n'est pas possible, le paiement se fait dès que possible en fonction de la trésorerie.

La commune perçoit 14 000 euros de dotation par mois, elle doit payer chaque mois 6 000 euros pour le personnel (9 000 euros en fin de trimestre), ensuite elle règle les travaux réalisés, en fonction de ceux-ci la commune peut payer les factures des spectacles ou est contrainte de reporter le paiement.

Il est décidé d'informer les intervenants que les paiements pourront être fait à 60 jours maximum.

Spectacle de juin : 76 entrées - recette : 515 euros

Spectacle Septembre : à venir

Spectacle fin d'année : annulation spectacle violon (suite problème de santé d'une des intervenantes).

Contact a été pris auprès de deux autres compagnies : Compagnie Rêve de Lune pour le spectacle Elle e(s)t Moi – devis : 1800 euros

Compagnie Vers de lune, pour le spectacle Chapeau M. Satis en attente devis.

6 – POINT SUR LA COMMISSION FORET

Le Maire a été alerté par certains habitants inquiets d'une coupe à blanc envisagée dans la forêt du Mont d'Aranc. Une coupe a déjà été réalisée sur la partie haute au dessus de la route, une nouvelle coupe est envisagée sur la partie basse.

Le propriétaire réalise cette opération pour des raisons financières.

Le propriétaire a été reçu, la somme de 20 000 euros a été évoquée pour l'achat de cette parcelle (3 hectares en haut et bas).

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite, le prix étant prohibitif et afin de ne pas créer de précédent.

Des arbres menacent de tomber sur le chemin communal au dessus du lotissement, il sera demandé à la société effectuant la coupe de sécuriser le chemin.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé aux conseillers municipaux d'envoyer leurs dates d'absence au secrétariat.

Prévoir de mettre de l'engrais dans les jardinières - info à Jean Claude

Joël souhaite évoquer le feu d'artifice du 12 juillet. Il rappelle qu'il était convenu que la mairie demande l'autorisation à l'exploitant, Stéphane Galleroz, d'utiliser le terrain situé au Mont d'Aranc pour installer et tirer le feu d'artifice. A ce jour, cela n'a toujours pas été fait. M. le Maire demande à Joël de faire un mail en sa qualité de Délégué aux Associations et de trouver une solution en cas de refus, à défaut le feu d'artifice sera annulé. Le conseil municipal souhaite qu'une solution soit trouvée pour que le feu d'artifice puisse avoir lieu.

Des incivilités ont été relevées au cimetière d'Aranc : inscription sur le portail, objets déplacés sur les tombes

Des délibérations sont à prendre pour le SIEA (borne de rechargement) : à faire première quinzaine de septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 aout 2024 à 20h30.

Le Maire,



Daniel MATHIEU

La secrétaire de séance



Sandrine PERRIN

